

été adoptées à l'unanimité. Aucune CNUCED précédente n'avait réalisé une entente aussi générale.

Le Canada a soutenu toutes les résolutions adoptées en les appuyant, à plusieurs reprises, sur des déclarations explicatives. Il s'est également joint à d'autres pays industrialisés pour proposer que l'on approfondisse le point de vue des Nations Unies. En ce qui concerne la proposition de M. Kissinger - que la Conférence, dès ses débuts, se penche sur la création d'une banque internationale des ressources destinée à favoriser le développement des ressources dans les pays défavorisés - nous ne sommes pas encore parvenus à une conclusion à son sujet. Nous pensons cependant qu'elle méritait une étude plus approfondie et nous regrettons qu'elle ait été repoussée par une majorité de deux voix, la plupart des pays en voie de développement s'étant abstenus.

En dépit des difficultés rencontrées, des problèmes encore non résolus, je pense que le dialogue entre pays développés et pays en voie de développement s'est engagé dans la bonne voie. Je crois, en particulier, que les résultats positifs de la CNUCED IV, notamment dans le domaine des produits de base, joueront un rôle capital dans la poursuite des travaux de la Conférence sur la coopération économique internationale, à Paris.

A la CNUCED IV, M. Pérez Guerrero déclarait au nom des pays en développement de la CCEI - la Conférence de Paris - qu'un échec à Nairobi pourrait compromettre la poursuite du dialogue. Les 19 pays en développement, membres de la CCEI, ont maintenant évalué la situation; à la lumière des progrès accomplis à Nairobi, au chapitre de bon nombre de questions importantes, ils ont jugé utile de poursuivre le dialogue à Paris. Je pense que l'on peut s'attendre à être les témoins, d'ici la fin de l'année, d'un progrès équilibré au sein de la CCEI. En juillet prochain, cette dernière fera le bilan de ses réalisations et dressera son programme pour la seconde moitié de l'année. Je suis persuadé que les résultats de la CNUCED IV permettront à la Conférence de Paris de mieux poursuivre son objectif fondamental, celui de renforcer la coopération internationale au profit de tous.

Le Canada, pour sa part, poursuivra le travail inachevé de la CNUCED IV, au sein de la CNUCED, de la CCEI et d'autres assemblées. C'est avec le même intérêt qu'il cherchera à parfaire les normes internationales régissant l'aide publique au développement. De concert avec d'autres pays, il examinera plus à fond la question de la balance des paiements et du service de la dette dans les pays en développement ainsi que l'adoption de mesures qui s'imposent à ce propos. Il continuera d'appuyer le principe de la responsabilité